

Délibération n° BUR. – 20 – 8 novembre 2016 – Avis sur un projet de décret modifiant les durées d'exonération de la participation des assurés relevant d'une affection de longue durée, telles que définies à l'annexe de l'article D. 160-4 du code de la sécurité sociale.

Par lettre en date du 18 octobre 2016, notifiée par courriel, la Direction de la Sécurité sociale a saisi l'UNOCAM pour avis, en application de l'article L. 182-3 du code de la sécurité sociale, d'un projet de décret modifiant les durées d'exonération de la participation des assurés relevant d'une affection de longue durée (ALD), telles que définies à l'annexe de l'article D. 160-4 du code de la sécurité sociale.

Le projet de décret vise notamment à modifier les durées d'exonération de la participation des assurés sociaux relevant d'une ALD. Les durées d'exonération actuelles sont soit maintenues soit allongées.

L'UNOCAM prend acte de ce projet de décret.

Délibération adoptée à l'unanimité